

## Etablissement d'Accueil Médicalisé Alter-Egaux (EAM)

### Situation géographique

La ville de Caudry propose plus de 200 commerces de proximité, une zone commerciale et des équipements sportifs modernes.

Elle bénéficie de plusieurs sites artistiques et culturels: musée des dentelles et broderies, cinéma, bowling, base de loisirs, le théâtre, ateliers culturels, espaces nature etc. sans oublier un tissu associatif important.



### L'association départementale

**L'APAJH du Nord** est une association laïque à but non lucratif, qui a été créée en 1970. L'association accueille plus de **1000 personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, sur le territoire du Nord**. Les établissements, services et entreprises sont implantés à Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Le Quesnoy, Avesnelles et Lille.

**Elle se donne pour mission de faire aboutir la reconnaissance de la citoyenneté pleine et entière des personnes qu'elle accompagne.**



Laïcité

Solidarité



Citoyenneté

Primauté de  
la personne



[www.apajhnord.fr](http://www.apajhnord.fr)

## Etablissement d'Accueil Médicalisé Alter-Egaux



Rue du Bois Dupont  
59544 Caudry cedex



Tél. : 03 66 32 21 28



Mail : [eamalteregaux@apajhnord.fr](mailto:eamalteregaux@apajhnord.fr)



## Projet de l'établissement

Afin de **répondre aux attentes et besoins de chaque personne accompagnée**, l'équipe pluridisciplinaire de l'EAM est composée de professionnels soignants et éducatifs, para médicaux et médicaux.

Dans un environnement sécurisé et adapté, l'équipe de l'EAM intervient dans le cadre du **Projet d'Accompagnement Personnalisé** en proposant des prestations favorisant l'accès aux soins, le développement de la communication et des habiletés sociales, le maintien des acquis et le développement des compétences, la participation à une vie sociale, culturelle et sportive.

La résidence Galaxie est certifiée **Cap'Handéo Autisme** 2025-2030.



Des **objectifs généraux et spécifiques** sont déclinés au sein de chaque résidence.

-Assurer les **soins préventifs et curatifs** de **santé physique et mentale**,

-Favoriser **l'autonomie** personnelle et résidentielle, la **mobilité** dans les déplacements,

-Renforcer les outils d'aide à la **communication** et à l'expression des attentes, prévenir et diminuer les comportements défits;

-Développer la transmission d'informations médicales **en format accessible**,

-Répondre aux **particularités sensorielles** en proposant des aménagements et des activités adaptées,

-Favoriser le **maintien des compétences cognitives** et prévenir les troubles neurodégénératifs.

## Identité du service

### Un projet inclusif

L'**inclusion** des habitants dans la cité est favorisée au quotidien. Il s'agit de mettre en œuvre des moyens permettant aux personnes de participer à la vie de la cité et d'exercer leur **citoyenneté**.

### L'autodétermination

L'autodétermination se définit comme des habiletés et aptitudes chez une personne lui permettant d'**agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix, non influencés par des tiers**.

### La coopération

Le **management coopératif** se définit comme un mode d'organisation qui s'appuie sur **l'intelligence collective**. Il **favorise la reconnaissance des compétences et potentiels des professionnels**.

L'APAJH est en marche vers ce mode de management, ainsi, l'autodétermination en sera favorisée.



LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ

## A qui s'adresse l'EAM Alter égaux?

L'agrément de l'EAM l'Alter égaux prévoit en **hébergement permanent**:

-l'accueil de 32 personnes **en situation de handicap avancées en âge** (de plus de 45 ans) au sein de la résidence les Zutiques;

-l'accueil de 16 personnes avec **Troubles du Spectre de l'Autisme diagnostiqués** (de plus de 20 ans) au sein de la résidence Galaxie;

Chaque résidence comprend une **place d'accueil d'urgence et d'accueil temporaire**.



**L'orientation en EAM** découle du projet de vie de la personne, sa famille et/ou son représentant légal.

L'orientation doit impérativement être validée par une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sur la base d'un dossier déposé à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

### Participation aux frais

La personne accompagnée peut solliciter l'aide sociale et l'ALS pour financer son hébergement. Si elle dispose d'une Allocation de logement social, celle ci est reprise en totalité.

Pour les accueils temporaires, une participation est demandée à hauteur du montant journalier hospitalier.